

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 05 FEVRIER 2018 A 19H30

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Dix Huit, le **05 FEVRIER A 19H30**

Extrait affiché le :
06 février 2018

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

1ère séance 2018

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Absente :

Mme PANO-WENTZEL Marylène

Absente excusée :

Mme BOULANGER Annie

Absents excusés avant donné pouvoir :

Objet : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne Ardenne.

M. DAUTREY Roland	à	M. SALTZMANN Michel
Mme VINCENT Marie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme FLICKER Gisèle	à	Mme GÉROME Line
M. TARDIEU François	à	M. le Maire
M. ROMARY Fabrice	à	Mme DUPONT Virginie
M. FOUCAL Olivier	à	Mme DEMAIZIÈRE Chantal

N° 02/2018

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les modalités du contrat de prêt à souscrire auprès de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne Ardenne dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle gendarmerie.

Les principales caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant du prêt : 2 000 000 €
- Durée : 20 ans avec une phase de mobilisation reconstituable de 2 ans suivie d'une phase de consolidation de 18 ans.

En phase de mobilisation :

- Durée : 2 ans.
- Montant minimum de chaque tirage : 100 000 €.
- Taux d'intérêts facturés trimestriellement sur la base de l'EONIA + 0.90 % (si l'EONIA devait être inférieur à zéro, l'EONIA serait alors réputé égal à zéro).
- Base de calcul des intérêts : Exact /360.
- Consolidation : possible à tout moment avec le 25 d'un mois comme point de départ de l'amortissement.
- Commission d'engagement de 0.10% du montant du prêt.

En phase de consolidation :

- Durée : 18 ans.
- Taux fixe d'intérêts de 1.50 % avec départ décalé jusqu'au 25/01/2019 et de 1.52 % avec départ décalé jusqu'au 25/01/2020.
- Amortissement du capital : progressif.
- Périodicité des échéances : trimestrielles.
- Base de calcul des intérêts : 30/360.

Le Conseil Municipal présent et représenté, après avoir entendu l'exposé susvisé,

Délibère unanimement et décide :

- De la réalisation du contrat de prêt auprès de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne Ardenne à hauteur de 2 000 000 € ; nécessaires au financement des travaux de construction de la nouvelle gendarmerie,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,